



**S Y N D I C A T  
D É P A R T E M E N T A L  
D ' É N E R G I E D E L A  
H A U T E G A R O N N E**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2017  
N° d'ordre de la délibération : 42  
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 15 novembre 2017  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 16  
Présents : 10  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0



Le 28 novembre 2017 à 10 heures 00  
Les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat,  
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,  
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

**Mandat spécial à Marc Mengaud pour la Conférence annuelle  
des 13 Présidents des Syndicats d'Énergie d'Occitanie**

Etaient présents : Madame PEREZ, Messieurs AUMONIER, BEZIAT, BOUBE, DESOR, IZARD, MENGAUD, MORANDIN, SARRALIE et STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Madame GIBERT, Messieurs CLEMENÇON, COMET, DEBEAURAIN, RASPEAU et RIVAL.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Par délibération du 3 juillet 2014, le comité syndical a donné délégation au bureau pour « prendre toute décision concernant les conditions de défraiement des élus membres et du personnel du Syndicat ».

Conformément à l'article L5211-14 du CGCT, les membres du comité syndical du SDEHG, appelés à représenter le syndicat en dehors du département de la Haute-Garonne, peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de mission, dans le cadre de mandats spéciaux.

Le 28 septembre 2017 a eu lieu au Pic du Midi la conférence annuelle des 13 Présidents des Syndicats d'Énergie d'Occitanie.

L'intérêt des affaires de la collectivité exigeait la présence à cette réunion de Monsieur Marc Mengaud, membre du Bureau du SDEHG.

La conférence a eu lieu avant la prochaine réunion des membres du Bureau du 28 novembre 2017, au cours de laquelle un mandat spécial lui serait confié.

Monsieur Marc Mengaud ayant effectivement assisté à la conférence annuelle des 13 Présidents des Syndicats d'Énergie d'Occitanie dans l'intérêt des affaires du SDEHG, il est demandé aux membres du Bureau de délibérer sur la prise en charge des frais afférents aux transports, à l'hébergement et la restauration nécessaires pour l'exercice de ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés.

Comme Monsieur Marc Mengaud a effectivement assisté à la conférence annuelle des 13 Présidents des Syndicats d'Énergie d'Occitanie dans l'intérêt des affaires du SDEHG, après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des présents :

- de prendre en charge les frais afférents aux transports, à l'hébergement et la restauration nécessaires pour l'exercice de ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés ;
- de prélever les crédits sur le compte 6532.

Résultat du vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

**14 DEC. 2017**



Le Président

  
Pierre IZARD